

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le neuf septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 30 août 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 17

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- OILLIC J.P.- PEDRON A.- PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : CHATAL J.P- Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- Mme PANHELLEUX F. - Mme PROVOST L.

POUVOIR : Mme FRANCO M. à PROU A.

Secrétaire de séance : Mme GICQUAUX Cécile

**Objet : Programme de voirie 2014
Demande de subvention auprès du
Conseil Général du Morbihan**

Comme chaque année, la commune va lancer en 2014 un programme de travaux de voirie. Le montant des travaux est estimé à 112 688 € H.T.

Le programme comprend les travaux suivants :

- Création de fossés : 21 000 € H.T.
- Rechargement bicouche : 91 688 € H.T.

Pour le financement de cette opération, le Conseil Général du Morbihan est susceptible d'accorder une subvention.

Le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cette instance.

Le conseil municipal, après délibération,

- **Décide à l'unanimité de lancer un programme de travaux de voirie pour 2014 pour un montant estimatif de 112 688 € HT,**
- **Sollicite du Conseil Général du Morbihan l'octroi une subvention pour le financement de l'opération,**
- **Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer les documents qui se rapporteront à ce programme.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130909-2013D72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2013

Publication : 12/09/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

